

Index de l'égalité Femmes/Hommes 2023

Pour la société DONADA, et pour la période de référence du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, il a été procédé à l'analyse de l'Index de l'Égalité Professionnelle.

Le calcul des 4 indicateurs a donné les résultats suivants :

1 ^{er} Indicateur / 40	Écart de rémunération femmes-hommes	NC*
2 ^{ème} Indicateur / 35	Écart de répartition des augmentations individuelles	35
3 ^{ème} indicateur / 15	Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé maternité	NC*
4 ^{ème} indicateur / 10	La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.	0

*NC : non calculable

Le résultat de l'index est le suivant :

35/45

Le secteur du BTP restant un secteur très masculin, il nous est impossible d'avoir une note sur 100 car certains critères ne peuvent être calculés.

Le Groupe s'engage chaque année à mettre en place des actions favorisant l'intégration des femmes et la non-discrimination.

Index de l'égalité Femmes/Hommes 2023

Pour la société ANGEVIN ÎLE DE FRANCE, et pour la période de référence du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, il a été procédé à l'analyse de l'Index de l'Égalité Professionnelle.

Le calcul des 4 indicateurs a donné les résultats suivants :

1 ^{er} Indicateur /40	Écart de rémunération femmes-hommes	NC*
2 ^{ème} Indicateur / 35	Écart de répartition des augmentations individuelles	25
3 ^{ème} indicateur / 15	Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé maternité	NC*
4 ^{ème} indicateur / 10	La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.	0

*NC : non calculable

Le résultat de l'index est le suivant :

25/45

Le secteur du BTP restant un secteur très masculin, il nous est impossible d'avoir une note sur 100 car certains critères ne peuvent être calculés.

Le Groupe s'engage chaque année à mettre en place des actions favorisant l'intégration des femmes et la non-discrimination.

Index de l'égalité Femmes/Hommes 2023

Pour la société JAFFRÉ, et pour la période de référence du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, il a été procédé à l'analyse de l'Index de l'Égalité Professionnelle.

Le calcul des 4 indicateurs a donné les résultats suivants :

1 ^{er} Indicateur /40	Écart de rémunération femmes-hommes	NC*
2 ^{ème} Indicateur / 35	Écart de répartition des augmentations individuelles	35
3 ^{ème} indicateur / 15	Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé maternité	NC*
4 ^{ème} indicateur / 10	La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.	0

*NC : non calculable

Le résultat de l'index est le suivant :

35/45

Le secteur du BTP restant un secteur très masculin, il nous est impossible d'avoir une note sur 100 car certains critères ne peuvent être calculés.

Le Groupe s'engage chaque année à mettre en place des actions favorisant l'intégration des femmes et la non-discrimination.

Index de l'égalité Femmes/Hommes 2023

Pour la société PERSONNIC, et pour la période de référence du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, il a été procédé à l'analyse de l'Index de l'Égalité Professionnelle.

Le calcul des 4 indicateurs a donné les résultats suivants :

1 ^{er} Indicateur /40	Écart de rémunération femmes-hommes	NC*
2 ^{ème} Indicateur / 35	Écart de répartition des augmentations individuelles	35
3 ^{ème} indicateur / 15	Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé maternité	NC*
4 ^{ème} indicateur / 10	La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.	0

*NC : non calculable

Le résultat de l'index est le suivant :

35/45

Le secteur du BTP restant un secteur très masculin, il nous est impossible d'avoir une note sur 100 car certains critères ne peuvent être calculés.

Le Groupe s'engage chaque année à mettre en place des actions favorisant l'intégration des femmes et la non-discrimination.

Index de l'égalité Femmes/Hommes 2023

Pour la société S.A.S ANGEVIN, et pour la période de référence du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, il a été procédé à l'analyse de l'Index de l'Égalité Professionnelle.

Le calcul des 4 indicateurs a donné les résultats suivants :

1 ^{er} Indicateur /40	Écart de rémunération femmes-hommes	NC*
2 ^{ème} Indicateur / 35	Écart de répartition des augmentations individuelles	25
3 ^{ème} indicateur / 15	Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé maternité	NC*
4 ^{ème} indicateur / 10	La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.	0

*NC : non calculable

Le résultat de l'index est le suivant :

25/45

Le secteur du BTP restant un secteur très masculin, il nous est impossible d'avoir une note sur 100 car certains critères ne peuvent être calculés.
Le Groupe s'engage chaque année à mettre en place des actions favorisant l'intégration des femmes et la non-discrimination.